



COLLEGE ASSOMPTION ORLEANS

TARIFS & REGLEMENT FINANCIER 2017.2018

Adoptés par le CA du 6 décembre 2016

REGLEMENT FINANCIER

La facturation est établie sur 10 mois, payable mensuellement de septembre à juin. Les familles sont vivement encouragées à opter pour le prélèvement automatique.

Tout mois commencé est dû en entier.

Les frais d'inscription sont de **50 Euros** par famille (chèque **séparé** à l'ordre de l'AGEA)

Un acompte forfaitaire de 100€ est demandé, il est de 150 € si il y a inscription à la restauration scolaire. Votre chèque sera débité en septembre.

REMBOURSEMENT

Seul le remboursement des garderies et de l'étude et de la part alimentaire peut être **exceptionnellement** accordé sur demande écrite au Directeur Général pour absence maladie (avec certificat médical) de plus de 5 jours consécutifs à l'exclusion de tout autre motif notamment les classes transplantées, de découverte, voyages scolaires et exclusions temporaires.

Cas particuliers : pour les enfants qui bénéficient d'un PAI et qui déjeunent à la cantine, les frais d'office seront facturés.

MODE DE CALCUL DEFINISSANT LE « QUOTIENT ETABLISSEMENT » (Q.E.) DE VOTRE FOYER (FONCTION DE VOS REVENUS) :

	Exemple	Votre calcul
Revenu Fiscal de référence du foyer divisé par 12 (<i>voir avis impôts</i>)	2 000	
Prestations sociales mensuelles (<i>CAF, hors logement</i>)	120	
Total 1	2 120	
Nombre de parts fiscales (<i>voir avis impôts</i>)	3	
QUOTIENT ETABLISSEMENT – Q.E. =Total 1 divisé par nombre de parts fiscales	706.67 €	
	Catégorie D	

1/ CONTRIBUTION DES FAMILLES.

Tarifs mensuels :

Ces tranches tiennent compte du Q.E. :

Calcul du QE	De 0 à 268.60 €	De 268.61 à 485.35 €	De 485.36 à 700.92 €	De 700.93 à 914.88 €	De 914.89 à 1132.88 €	De 1132.89 à 1348.62 €	A partir de 1348.63 €
Catégorie	A	B	C	D	E	F	G
Primaire	40.86 €	48.05 €	59.13 €	68.02 €	75.65 €	79.41 €	81.82 €
Collège	66.37 €	72.67 €	86.22 €	97.40 €	108.12 €	118.93 €	139.74 €

Merci de nous fournir votre avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 et votre relevé CAF (exemple : en septembre 2017, l'avis d'imposition 2016 sur revenus 2015) Sans ces documents, le quotient G sera appliqué.

Des réductions sur la scolarité s'appliquent en fonction du nombre d'enfants d'une même famille inscrits dans l'Etablissement (primaire+collège) :

Pour 2 enfants inscrits : 11% de réduction pour le 2^{ème} enfant

Pour 3 enfants inscrits : 11% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 15% pour le 3^{ème}

A partir du 4^{ème} enfant : la scolarité annuelle est de 182 €, quelle que soit la catégorie.

2/ SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Le temps du midi doit être pour chaque enfant un moment de qualité et de convivialité : les repas sont équilibrés, adaptés aux goûts des enfants, avec le souci permanent de la découverte de nouvelles saveurs. Cela participe à la mission éducative de l'établissement. Les enfants sont encadrés par du personnel AGEA, chargé à la fois de les servir et de les conforter dans les principes éducatifs de base : respect des adultes, respect les uns des autres, respect du matériel,...

Comment s'inscrire ?

Vous devez choisir entre **4 forfaits** si votre enfant déjeune **régulièrement** dans l'établissement.

Aucun repas (pique nique, sandwich...) ne peut être apporté et pris dans l'enceinte de l'établissement.

A partir du 1^{er} octobre, le choix du forfait engage la famille pour la période (1) en cours. Toute modification ne pourra avoir lieu qu'au retour de chaque vacances, à condition qu'elle ait été signalée par écrit au plus tard dans la semaine avant le départ en vacances. Cette modification vaut pour l'intégralité de la période (1).

(1) Période : temps de scolarisation situé entre deux vacances scolaires.

Tarifs mensuels :

	Tarif mensuel de ½ pension	
	Tarif établissement	
4 repas / semaine	97.11 €	La prise en charge du Conseil départemental est habituellement de 1€/repas. Elle semble acquise jusqu'en juin 2017. Nous sommes dans l'attente d'une confirmation pour l'année scolaire 2017/2018.
3 repas / semaine	72.83 €	
2 repas / semaine	48.56 €	
1 repas / semaine	32.37 €	
Repas occasionnel	8.20 €	

3/ SERVICE D'ETUDE :

Un service d'étude gracieux est proposé aux familles du collège de 17h30 à 18h. Il a lieu en salle de permanence. Vous pouvez récupérer vos enfants en passant par l'accueil comme vous le souhaitez.

4/ PSYCHOLOGUE SCOLAIRE / BILAN PSYCHOLOGIQUE :

Une note de frais est établie selon le taux horaire du service diocésain de psychologie communiqué en début d'année scolaire.